

Inscriptions Mercredis

Accueil de loisirs



Les inscriptions pour les mercredis ont lieu
une semaine avant l'échéance.

L'inscription est prise en compte qu'avec la remise de cette feuille

Les documents à joindre à l'inscription :

- Le **calendrier des présences** (ci-dessous)
- Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à Melgven en 2018/2019 et qui ne sont jamais venus à l'accueil de loisirs :
La fiche sanitaire de liaison et la **fiche d'inscription au service enfance et jeunesse complétées, datées et signées.**

Rappel de quelques éléments du règlement intérieur :

- Tout désistement signalé moins de huit jours avant l'échéance ou non justifié par un certificat médical sera facturé
- Des ajouts d'inscriptions sont possibles, selon les places disponibles, si un dossier a été déposé au préalable
- Tarification : Transmettre votre n° d'allocataire CAF ou avis d'imposition N-1, en cas d'absence des éléments le tarif plein (tranche G) sera appliqué.

CALENDRIER DES PRÉSENCES

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Date de naissance : ____/____/____ Téléphone : _____

Novembre 2018		Décembre 2018	
Mercredi 7		Mercredi 5	
Mercredi 14		Mercredi 12	
Mercredi 21		Mercredi 19	
Mercredi 28			

À compléter selon la légende

J = journée ; **RM** = matinée + repas (9h-13h30) ; **SM** = matinée sans repas (9h-12h)
RA = après-midi + repas (12h-17h) ; **SA** = après-midi sans repas (13h30-17h)

Date :

Signature :

